

# REGION WALLONNE

## LE MINISTRE DU LOGEMENT, DES TRANSPORTS ET DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL,

Vu le Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et du patrimoine, notamment l'article 7 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 26 août 2004 modifié par les arrêtés du Gouvernement wallon des 16 septembre 2004 et 15 avril 2005 portant règlement du fonctionnement du Gouvernement ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 20 juillet 2007 fixant la répartition des compétences entre les ministres et réglant la signature des actes du Gouvernement ;

Vu la circulaire ministérielle du 19 juin 2007 relative à la mise en œuvre des commissions consultatives communales d'aménagement du territoire et de mobilité (CCATM);

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 25 janvier 2001 déterminant le modèle et les dimensions de l'avis visé à l'article 7 du Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et du patrimoine ;

Vu l'arrêté ministériel du 20 juillet 1994 instituant une CCATM à HERON, modifié par les arrêtés ministériels des 6 décembre 1995 et 25 novembre 1997 ;

Vu l'arrêté ministériel du 30 novembre 2001 renouvelant la composition de ladite commission, modifié par l'arrêté ministériel du 29 octobre 2004 ;

Vu la délibération du conseil communal d'HERON du 30 janvier 2007 décidant de renouveler la composition de la CCATM et chargeant le collège communal de lancer l'appel public ;

Vu l'appel public qui s'est déroulé du 01 au 31 mars 2007;

Vu la délibération du conseil communal du 28 décembre 2006 désignant les représentants du quart communal de ladite commission, modifiée par celle du 27 septembre 2007 ;

Vu la délibération du conseil communal du 9 mai 2007 désignant le président et les membres de la commission communale, modifiée par celle du 27 septembre 2007;

Considérant que la commune d'HERON compte 4.461 habitants ;

Que c'est avec raison que le conseil communal a imposé une commission de 12 membres, outre le président ;

Considérant que le quart communal de la commission est composé de manière proportionnelle à l'importance des forces politique présentes au sein du conseil communal ;

Qu'en outre, les autres membres de la commission assurent la défense des intérêts énoncés à l'article 7, § 3 du CWATUP ;

Qu'une répartition géographique a été respectée ;

Que la pyramide des âges spécifique à la commune est représentée au sein de la commission ;

Que l'adéquation des intérêts entre effectifs et suppléants est satisfaisante ;

Considérant dès lors que cette proposition de renouvellement de composition de CCATM est conforme au prescrit décretaal ;

## A R R E T E :

Article 1<sup>er</sup> – Le renouvellement de la composition de la commission consultative communale d'aménagement du territoire et de mobilité d'HERON, tel qu'il est contenu dans les délibérations des 28 décembre 2006 et 9 mai 2007, modifiées par la délibération du conseil communal du 27 septembre 2007, est approuvé.

**Est désigné en qualité de président de la C.C.A.T.M. : Luc GILTAY**

**Sont désignés en qualité de représentants du « quart communal » :**

<b>Effectif</b>	<b>Suppléant 1</b>
CARPENTIER de CHANY Patrick	PONCELET Jules
COPETTE Henri	BOLLINGER Michel
VIGNERONT Daniel	HOLTZHEIMER Alexandra

**Sont désignés en qualité de représentants des intérêts sociaux, économiques, patrimoniaux, environnementaux et de mobilité :**

<b>Effectif</b>	<b>Suppléant 1</b>	<b>Suppléant 2</b>	<b>Suppléant 3</b>
WERY Lucien	DELIER Philippe	PITON Jean-Marie	NUSSBAUM Luc
GIMENNE René	LHEUREUX Valère	DEHON Jean	
DELCOURT Murielle	BAJOT Josette	POTY Frédéric	
MATHIEU Isabelle	SCHMITZ Antoine	DUVEILLEZ Eric	DUYCK Hélène
LATINIS Anne-Françoise	MAIRLOT Eric	KOHL Fabrice	TILLEUX Frédérique
JAMART Dominique	DELCOURT Dominique	COLLARD Françoise	SERVAIS Pierre
JEANMOYE Joseph	JANS Gérard	RIGO André	

PIRSON Dominique	HENRY Léon	ANCI AUX Jacques	DIRICK Michel
WASCOTTE Franz	RIGOT Jean-Louis	LARDINOIS Marie-Cécile	DAMBRAIN Yves

Article 2 – Le présent arrêté sort ses effets le jour de sa notification au collège communal.

Fait à Namur, le

**19 NOV. 2007**

**Le Ministre du Logement, des Transports  
et du Développement territorial,**



**André ANTOINE**